

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
ALPES MARITIMES  
CANTARON**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°2207-01

L'an deux mille vingt deux, le vingt-six juillet à 19 heures 15  
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)  
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur  
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14  
Présents : 10+2 proc  
Votants : 12

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Christian DI MARTINO – Eliane  
CALDEI-VIDAL – Fabrice FONTAINE – Sandrine BARRALIS – Chantal  
BARBIER – Patrice MARTIN – Jean-Marc BLANIC – Philippe ALLEGRINI

Absents excusés : Michel CORSINI – Karine FAGES

Absentes : Béatrice ROZIER – Fabienne GALLI

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

**Objet : Demande de subventions pour  
L'installation de 2 caméras de vidéoprotection**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite se doter de deux nouvelles caméras de  
vidéoprotection fixes, implantées au chemin de la Bégude, au bas de la piste de Ciauric et au mont Macaron, à  
l'intersection de Tourrette-Levens.

Cette démarche s'inscrit dans un plan d'actions visant : d'une part à accroître le sentiment de sécurité des riverains, et  
d'autre part à lutter contre les dépôts sauvages à proximité des points de centre de tri.

Le montant total s'élève à 9 921.46 € HT.

Aussi, il apparaît nécessaire de demander des aides financières auprès des partenaires financiers suivants :

L'Etat (DETR 2022) pourrait participer à hauteur de 30%.....soit 2 976.44 €

Le Département pourrait participer à hauteur de 40%.....soit 3 968.58 €

Autofinancement à hauteur de 30%.....soit 2 976.44 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à  
l'unanimité des présents,**

- **ACCEPTE** le projet d'installation de deux nouvelles caméras de vidéoprotection.
- **ACCEPTE** le plan de financement mentionné ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à la bonne exécution de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme

Le Maire,

Signé par : **Gérard BRANDA**  
Date : 27/07/2022  
Qualité : Maire